

Préambule

A l'occasion de la crise Covid, de très nombreux citoyens ont découvert avec stupeur que la communauté médicale internationale **a largement failli** dans son **éthique** et dans ses **missions**. Depuis deux ans, beaucoup trop de médecins et de pharmaciens ont ainsi **trahi le serment**¹ qu'ils avaient pourtant solennellement juré de respecter.

En 2022, le résultat est sans appel :

- **Le principe *Primum non nocere*² a été piétiné** par l'absence d'évaluation scientifique de la balance bénéfique/risque des nouveaux « vaccins » génétiques expérimentaux,
- **Le consentement libre et éclairé³ a été violé** par l'omission systématique d'informations pourtant essentielles sur ces nouveaux « vaccins », tel que leur composition exacte, l'insuffisance des études pré-cliniques et cliniques, le caractère « conditionnel » de leur Autorisation de Mise sur le Marché, leurs effets indésirables graves, etc.
- **Le secret médical a été bafoué** par l'obligation faite aux personnes de révéler leur état de santé et leur statut vaccinal,
- **La probité du corps médical a été souillée** par les nombreux médecins qui se sont exprimés en public, au titre de spécialistes ou d'experts, sans déclarer leurs conflits d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique,
- **L'engagement à respecter** l'autonomie, la volonté et la conviction des personnes **a été trop souvent rompu**, en particulier pour les plus âgées en Ehpad, et parfois jusqu'au refus de soins des personnes ne souhaitant pas être injectées contre leur gré.
- **La santé des populations**, en particulier celles des enfants, **a été fortement impactée** tant sur le plan physique que psychique par les mesures de distanciation sociale^{4,5,6} que la majorité des médecins ont défendues (confinements, port du masque généralisé, passe sanitaire, etc.). Alors même que ces mesures étaient déjà reconnues pour être inefficaces sur le plan sanitaire et délétères sur le plan social^{7,8,9}.

Qu'est donc devenue la **dimension sacrée** de la vie humaine ? Doit-on accepter que **la santé des populations** soit ainsi sacrifiée pour des enjeux politiques, économiques et financiers ?

En réponse à ces deux questions, le **Collectif des Professionnels de Santé pour le Bien Commun** propose à toutes les personnes exerçant déjà ou désirant exercer une profession de santé, et qui le souhaiterait ou en éprouverait le besoin, de choisir librement de **prêter serment** sur la base de valeurs universelles :

- Respectant la santé des êtres humains **dans toutes leurs dimensions**
- Regroupant les **principes éthiques primordiaux** communs à tous les métiers de la santé.

Ce serment s'intitule « **Serment Universel des Soignants** » ou « **Serment d'Asclépios**¹⁰ ».

Décembre 2022

¹ **Serment d'Hippocrate** pour les médecins et **Serment de Galien** pour les pharmaciens.

² « **En premier ne pas nuire** »

³ Selon le **Code de la Santé Publique** : « *Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.* » [Article L.1111-4]. Selon le **Conseil National de l'Ordre des Médecins** (CNOM), le consentement libre et éclairé « *signifie qu'il ne doit pas être obtenu sous la contrainte. Le patient doit donner son consentement après avoir reçu préalablement du médecin une information claire, complète, compréhensible et appropriée à sa situation.* » [https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/exercice/recueillir-consentement-patient]

⁴ <https://sites.krieger.jhu.edu/iae/files/2022/01/A-Literature-Review-and-Meta-Analysis-of-the-Effects-of-Lockdowns-on-COVID-19-Mortality.pdf>

⁵ <https://www.folkhalsomyndigheten.se/contentassets/c1b78bffbde4a7899eb0d8ffdb57b09/covid-19-school-aged-children.pdf>

⁶ <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpubh.2022.950965/full>

⁷ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2040158/>

⁸ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_Pandemie_Grippale_2011.pdf

⁹ <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329439/WHO-WHE-IHM-GIP-2019.1-eng.pdf>

¹⁰ En référence au dieu grec Asclépios, dieu de la médecine, et père des six déesses dites « déesses de la guérison » : **Hygie**, déesse de la santé et de sa préservation ; **Panacée**, déesse des remèdes et de la pharmacopée ; **Acésô**, déesse des voies de la guérison ; **Iaso**, déesse de la convalescence ; **Méditrine**, déesse guérisseuse, et **Eglé**, déesse de la santé rayonnante. A noter que les pouvoirs d'Asclépios lui ont été conférés par son père, le dieu grec Apollon. A noter également qu'Asclépios est l'ancêtre mythique des Asclépiades, dynastie de médecins exerçant à Cos et Cnide, dont Hippocrate fut le plus illustre membre.

Serment d'Asclépios

Serment Universel des Soignants

*Sous l'égide d'ASCLEPIOS, dieu grec de la médecine, JE M'ENGAGE SOLENNELLEMENT ET EN CONSCIENCE
à respecter les principes intangibles suivants :*

✓ *PRIMUM NON NOCERE - En premier ne pas nuire.*

✓ *JE PROMETS :*

De participer à promouvoir, préserver et rétablir la santé des personnes, en tant que bien commun, dans toutes ses dimensions, physique, mentale, sociale, émotionnelle et spirituelle.

✓ *JE PROMETS :*

De ne jamais transgresser le caractère sacré de la vie humaine et de m'opposer à toute forme de commercialisation du corps humain.

✓ *JE PROMETS :*

D'informer loyalement les personnes sur la nature, les motifs et les conséquences des actes envisagés, puis de m'assurer de leur consentement entier, libre et éclairé, que je m'interdis d'extorquer par l'usage d'un quelconque pouvoir lié aux circonstances.

✓ *JE PROMETS :*

De respecter le secret médical en ne dévoilant jamais de données de santé de personnes, y compris sous forme numérique, dans l'espace public ou auprès de sociétés privées.

✓ *JE PROMETS :*

De ne jamais discriminer les personnes selon leurs états, leurs origines, leurs croyances ou leurs statuts, tout en gardant pour les actes mon libre arbitre d'agir ou de m'abstenir.

✓ *JE PROMETS :*

De ne jamais chercher à prolonger abusivement les agonies et de m'interdire de provoquer intentionnellement la mort.

✓ *JE PROMETS :*

D'exercer ma profession avec conscience et intégrité, d'assumer pleinement la responsabilité et les conséquences de mes actes et de ne jamais utiliser ma posture pour corrompre les mœurs.

✓ *JE PROMETS :*

D'entretenir et de perfectionner régulièrement mes connaissances, afin d'assurer au mieux les soins qui me sont demandés et de veiller à m'abstenir de paroles ou d'actes qui dépasseraient mes compétences.

✓ *JE PROMETS :*

De préserver l'indépendance nécessaire à ma pratique, sans jamais me laisser corrompre par les puissances d'argent, ni céder à l'appât du gain ou aux sirènes de la gloire.

*Au moment d'être admis(e) à exercer mon art dans l'une des professions de santé,
je promets de rester fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.*

C'est en conscience que JE JURE D'ÊTRE DIGNE DE PRÊTER CE SERMENT.

Que je sois déshonoré(e), méprisé(e) et interdit(e) d'exercer, si je me parjure.

Décembre 2022